

N° : DE/44/7.1/09.04.2018-4

<b>EXTRAIT du PROCES-VERBAL des          DELIBERATIONS DU CONSEIL          DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES</b>			
Althen-des-Paluds – Bédarrides – Monteux – Pernes-les-Fontaines – Sorgues			
Nombre de délégués en exercice	47	Absents représentés :	5
Présents	39	Absents non représentés :	3
<b>VOTANTS</b>			<b>44</b>

Le Conseil de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat » s'est réuni en séance publique au siège des Sorgues du Comtat à Monteux, le 9 avril 2018, après convocation légale reçue le 3 avril 2018, sous la présidence de M. Christian GROS, Président de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat ».

**Etaient présents :**

M. Jean BERARD, M. Henri BERNAL, M. Pascal BONNIN, M. Alain BRES, Mme Karine CANDALE, M. Gwenaël CLAUDON, M. Jean-Claude DANY, M. Dominique DESFOUR, Mme Evelyne ESPENON, Mme Maryline EYDOUX, Mme Sylviane FERRARO, M. Pierre GABERT, M. Stéphane GARCIA, Mme Annie GARNERO, M. Gérard GERENT, M. Jacques GRAU, M. Christian GROS, M. Mario HARELLE, M. Robert IGOULEN, Mme Françoise LAFAURE, M. Thierry LAGNEAU, M. Bernard LE MEUR, M. Yannick LIBOUREL, Mme Nadia MARTINEZ, Mme Annie MILLET, M. Alain MILON, Mme Laurence MONTERDE, M. Michel MUS, Mme Nicole NEYRON, M. Claude PARENTI, Mme Mireille PEREZ, M. Michel PERRAND, Mme Emmanuelle ROCA, M. Serge SOLER, M. Michel TERRISSE, Mme Fabienne THOMAS, M. Christian TORT, Mme Maryse TORT, Mme Sylviane VERGIER.

**Etaient Absents représentés :**

Mme Ingrid APPRIOU (pouvoir donné à Mme Mireille PEREZ), Mme Martine CASADEÏ (pouvoir donné à M. Jean BERARD), Mme Patricia COURTIER (pouvoir donné à Mme Emmanuelle ROCA), Mme Sandrine LAGNEAU (pouvoir donné à M. Thierry LAGNEAU), M. Christian RIOU (pouvoir donné à M. Serge SOLER).

**Etaient Absents non représentés :**

M. Rémy ARNAUD, M. Didier CARLE, Mme Isabelle VINSTOCK

Il a été procédé conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil de la Communauté de Communes : **Mme Karine CANDALE** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**Budget Général - Affectation du résultat 2017**

Monsieur Stéphane GARCIA, Vice-Président explique à l'assemblée que dans le cadre de la comptabilité M14, il faut affecter le résultat du compte administratif avant le vote du budget 2017.

En 2017, la section d'investissement fait ressortir un déficit de 1.604.639,88 euros, plus un déficit d'investissement reporté de 84.571,58 euros, soit un déficit total de 1.689.211,46 euros.

La section de fonctionnement fait ressortir un excédent de 5.282.792,98 euros plus un excédent de fonctionnement reporté de 141.779,16 euros, soit un excédent total de 5.424.572,14 euros.

Le résultat de 2017, sera alors affecté de la façon suivante :

001 Déficit d'investissement reporté : 1.689.211,46 €

Acte Exécutoire  
 Loi N° 82.213 du 2 Mars 1982  
 Loi N° 82.623 du 22 juillet 1982  
 Envoyé le :  
 Affiché le :

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE  
**COMMUNAUTE DE COMMUNES**  
**LES SORGUES DU COMTAT**

1068	Excédent de fonctionnement capitalisé :	2.000.000.00 €
002	Excédent de fonctionnement reporté :	3.424.572,14 €

**Le Conseil Communautaire,**

**Monsieur Stéphane GARCIA, Vice-Président, entendu, et après en avoir délibéré par 43 voix pour et 1 abstention (M. Robert IGOULEN) des membres présents et représentés,**

**DECIDE** d'affecter le résultat de 2017 de la façon suivante :

001	Déficit d'investissement reporté :	1.689.211,46 €
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé :	2.000.000.00 €
002	Excédent de fonctionnement reporté :	3.424.572,14 €



Le Président,

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
 Et ont signé au registre les membres présents.  
 Pour copie conforme.

**Christian GROS**

**Président de la Communauté de communes  
 Les Sorgues du Comtat**

